

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 12 JANVIER 2013 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).

Étaient présents :

Le maire	Luc Trépanier
Les conseillers	Laurent Barbé Jake Chadwick Jean Dubois Marc Fredette Stephen Lloyd Bruce MacNab
Greffier suppléant	Dave Williams Roy

Absent(e): La directrice générale et secrétaire-trésorière Caroline Dion

1. Résolution 2013-01 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean Dubois , secondé par le conseiller Stephen Lloyd , et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

2. Résolution 2013-02 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2012

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*,

Il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, secondé par le conseiller Laurent Barbé, et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 8 décembre 2012 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Résolution 2013-03 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2012

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*,

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Laurent Barbé , et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 décembre 2012 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. Affaires courantes

4.1 Annonces

Le maire Luc Trépanier mentionne que la ville devrait obtenir les bacs à vidange au courant de la semaine du 14 janvier 2013. Une fois les bacs obtenus, la ville louera un camion pour les entreposer et ensuite procéder à leur livraison.

Pour de ce qui est de l'horaire de la collecte, nous sommes en attente de l'horaire de collecte d'Arundel.

Aussi, juste avant la période des fêtes, M. Collard a procédé à la construction d'un chemin qui mène à sa résidence de Barkmere (Baie Wenworth), le tout sans permis. Le conseil municipal est présentement à monter un dossier afin de porter des actions légales contre M. Collard.

4.2 Correspondances

Le maire Luc Trépanier mentionne que le maire de Côte Saint-Luc a demandé aux municipalités de s'opposer au projet de loi 14 du gouvernement du Québec relativement au statut bilingue des municipalités. Nous considérons qu'il s'agit d'un service pour notre population que de leur donner des services bilingues.

4.3 APLÉ

Madame Adèle Laviolette est présente et mentionne que :

- Le communiqué du BLPA a été distribué hier (11 janvier 2013)
- Quant au journal, il sera distribué d'ici deux (2) semaines

4.4 Suivi de la dernière séance

Le conseiller Laurent Barbé mentionne qu'avant Noël, nous avons eu une réunion avec le MAMROT afin de revoir l'avancement de notre dossier dans l'octroi de la subvention. De cette réunion est ressorti qu'une piste auprès du MTQ semblait pouvoir être envisagée compte tenu de l'impact sur les routes et ponts en aval du barrage. Il semble maintenant que ce ne soit plus le cas. Selon le Ministère des Transports du Québec, les travaux sont non-admissibles. Une nouvelle rencontre entre madame Verreault et son supérieur aura lieu lundi prochain. La Direction de la sécurité des barrages nous a par ailleurs confirmé qu'ils seraient prêts à nous donner un report des travaux initialement prévus en 2013 si nous le demandions.

4.5 Période de questions

Lynn Brosseau Miller	Comment ce fait-il que l'on m'a envoyé une lettre me demandant de démonter 1 de mes 2 tempos avant le 31 décembre alors que je n'ai jamais eu de telle demande avant?
Ghislain Brosseau	Pourquoi dois-je payé 500 \$ de frais pour demander un changement de règlement à la Ville ? Pourquoi le conseil ne peut-il pas procéder à un changement sans avoir à payer les frais de 500\$?
Ghislain Brosseau	Est-ce un règlement (les tempos) fait par la Ville de Barkmere ou la MRC?
Lynn Brosseau/Miller	Est-ce une plainte qui a fait que vous nous avez envoyé une lettre ?
Liliane Miller	Est-ce la Ville de Barkmere ou la MRC qui fait ce genre de règlement?
Ghislain Brosseau	Est-ce possible d'informer les gens au sujet d'un tel règlement au lieu d'envoyer des lettres d'avis?

5. Finances et Administration

5.1 Rapport de la directrice générale

La directrice générale Caroline Dion étant absente, Dave Williams Roy présente les permis pour le mois de décembre 2012:

- Permis (1), certificats d'autorisation (10), pompage septique (24): voir liste ci-jointe.

5.2 Résolution 2013- 04- Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

Ville de Barkmere				
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant				
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication
EFT-61	Bell Canada	\$146.04	2012/12/10	Téléphone - Hôtel de Ville
EFT-62	Receiver General of Canada (DAS)	\$1,723.25	2012/12/12	Retenues à la source - Novembre 2012
3330		\$1,902.64	2012/12/14	Paie pour période finissant 2012-12-15
3331		\$1,282.11	2012/12/14	Paie pour période finissant 2012-12-15
EFT-66	Hydro-Québec	\$323.75	2012/12/20	Électricité - Luminaires de rues
EFT-65	Bell Mobilité	\$86.01	2012/12/21	Téléphones mobiles - employés
EFT-64	Bell Mobilité Pagette	\$35.62	2012/12/27	Pagette - premier répondant
3332		\$1,908.00	2012/12/28	Paie pour période finissant 2012-12-29
3333		\$1,282.11	2012/12/28	Paie pour période finissant 2012-12-29
EFT-70	Bell Canada	\$141.79	2013/01/07	Téléphone - Hôtel de Ville
EFT-67	Mastercard	\$251.40	2013/01/07	Dépenses - Hôtel de Ville
EFT-69	Ministre des Finances du Québec (DAS)	\$8,801.19	2013/01/10	Retenues à la source - 4e trimestre 2012
EFT-68	Receiver General of Canada (DAS)	\$886.70	2013/01/10	Retenues à la source - Décembre 2012
3334		\$1,735.75	2013/01/11	Paie pour période finissant 2013-01-12
3335		\$1,280.07	2013/01/11	Paie pour période finissant 2013-01-12
		\$21,786.43		Total - Règlement 213
3336	Clermont, Alexandre	\$242.38	2013/01/12	Comparution - cour municipale
3337	Dion, Caroline	\$357.50	2013/01/12	Dépenses - Directrice générale
3338	Fédération québécoise des municipalités	\$756.79	2013/01/12	Cotisation 2013
3339	Genivar	\$4,139.10	2013/01/12	Honoraires professionnels - barrage
3340	Gilbert Miller & Fils Ltée	\$4,880.69	2013/01/12	Parc des résidents
3341	LeChasseur Avocats Ltée	\$2,149.48	2013/01/12	Frais légaux - Barkmere vs Grou
3342	Ministre des Finances du Québec (CEA)	\$247.45	2013/01/12	Analyses d'eau
3343	Municipalité de Montcalm	\$3,966.40	2013/01/12	Protection incendie - 3e & 4e trimestres 2012
3344	Municipalité d'Huberdeau	\$1,787.50	2013/01/12	Protection incendie - 4e trimestre 2012
3345	Municipalité du Canton Arundel	\$2,750.00	2013/01/12	Premiers répondants - 3e & 4e trim. 2012
3346	O'Shaughnessy, Robin	\$120.00	2013/01/12	Entretien ménager - Hôtel de Ville
3347	Roy, Dave Williams	\$108.42	2013/01/12	Dépenses - Inspecteur en bâtiment
3348	Service d'alarme DCS Inc.	\$206.96	2013/01/12	Système d'alarme - Hôtel de Ville
	TOTAL	\$43,499.10		

ADOPTÉE

5.3 Résolution 2013-05 - Adhésion à la Mutuelle des municipalités du Québec et contrat d'assurances pour 2013

Considérant que l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

Considérant que l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

Considérant que la Ville de Barkmere juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Bruce MacNab, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

Que la Ville de Barkmere accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du Code municipal du Québec et des articles 465.1 et

suivants de la Loi sur les cités et villes et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

Que la municipalité verse une somme de 100\$ pour acquitter la contribution annuelle;

Que la municipalité contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour l'année 2013 au montant de 4 824\$ plus taxes, les conditions étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 3 décembre 2012;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Barkmere, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE

6. Urbanisme

6.1 Avis de motion – Modification au règlement de zonage

Le conseiller Stephen Lloyd donne un avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil un projet de règlement amendant le règlement de zonage sera présenté. Ce projet de règlement a pour but de restreindre les normes de construction des abris à bateau, dont notamment la hauteur, ainsi que de circonscrire les types de matériaux autorisés pour la construction et la flottaison des quais et des abris à bateau.

7. Environnement

7.1 Rapport du Comité consultatif en environnement

Le conseiller Jake Chadwick mentionne qu'en novembre 2010, le CCE recommandait que le bois traité ne soit pas utilisé pour les quais et les abris à bateau. En août 2012, Santé Canada a permis que le bois de type ACQ soit utilisé sur les plan d'eau. Le CCE recommande que l'utilisation du bois pré-traité de type ACQ soit permis sous certaines conditions qui seront détaillées prochainement. Le sujet sera traité sous les modifications de zonage (voir point 6.1).

8. Services publics

8.1 Sécurité et protection

8.1.1 Résolution 2013-06 - Entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service – Approbation du budget et amendement

Considérant l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service, conclue par les municipalités de Montcalm, d'Arundel, d'Huberdeau et la Ville de Barkmere ;

Considérant que le mode de répartition des contributions financières était déterminé pour les années 2011 et 2012 sur la base d'un montant budgété

de 130 000\$ et qu'aucune spécification n'a été établie concernant les années subséquentes;

Considérant la nécessité de confirmer l'approbation du budget servant de base de répartition pour l'année 2013, lequel a été établi à 150 000\$;

Considérant que ce budget ne comprend pas les coûts relatifs au recouvrement de la toiture de la caserne d'Huberdeau au montant de 26 394.81\$;

Considérant que l'entente doit être modifiée afin d'abroger le 3e paragraphe de l'article 6 puisque la municipalité d'Arundel n'entrepose plus de camion-citerne ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Bruce MacNab, et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Ville de Barkmere confirme l'approbation du budget servant de base de répartition pour l'année 2013, lequel a été établi à 150 000\$, lequel ne comprend pas les coûts relatifs au recouvrement de la caserne d'Huberdeau au montant de 26 394.81\$.

Que l'article 6 « ÉQUIPEMENTS » soit modifié en abrogeant le 3e paragraphe en entier.

ADOPTÉE

8.1.2 Résolution 2013- 07- Entente intermunicipale relative au service de premiers répondants - Approbation du budget et budget supplémentaire

Considérant l'entente intermunicipale relative au service de premiers répondants conclue par les municipalités de Montcalm, d'Arundel, d'Huberdeau et la Ville de Barkmere;

Considérant la nécessité de confirmer l'approbation du budget servant de base de répartition pour l'année 2013, lequel a été établi à 55 558\$;

Considérant que ce budget ne comprend pas les coûts relatifs à l'achat d'un camion, représentant la somme supplémentaire de 15 000\$;

Considérant la nécessité de confirmer l'approbation du budget supplémentaire de 15 000\$;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, secondé par le conseiller Laurent Barbé, et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Ville de Barkmere confirme l'approbation du budget servant de base de répartition pour l'année 2013, lequel a été établi à 55 558\$, ainsi que l'approbation d'un budget supplémentaire de 15 000\$ devant servir à l'achat d'un nouveau camion.

ADOPTÉE

9. M.R.C. et affaires gouvernementales

9.1 Résolution 2013-08 – Statut de ville bilingue de la Ville de Barkmere

Attendu que la Charte de la langue française (« Charte ») a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1977, et que plus de 80 municipalités dans la province de Québec ont été reconnues comme ayant un « statut bilingue » en vertu des dispositions de l'article 29.1 de la Charte;

Attendu que les dispositions initiales de la Charte permettaient aux municipalités dont une majorité de résidents parlaient une langue autre que le français d'être officiellement reconnues en vertu de l'article 29.1;

Attendu que la Ville de Barkmere est reconnue comme ayant un statut bilingue qui reflète la réalité culturelle de ses résidents et contribuables;

Attendu que, actuellement, la Charte ne permet pas que la reconnaissance du « statut bilingue » en vertu de l'article 29.1 soit retirée à une municipalité ou un arrondissement, à moins que la municipalité ou l'arrondissement concerné en fasse la demande;

Attendu que le présent gouvernement du Québec propose maintenant l'adoption du projet de loi 14 qui permettrait le retrait par décret de la reconnaissance en vertu de l'article 29.1 pour les municipalités ou arrondissements, contre la volonté de la municipalité ou de l'arrondissement concerné, de son conseil dûment élu et de ses résidents;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere déclare, par la présente, qu'elle désire conserver le « statut bilingue » qui lui a été reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte, et ce, maintenant et à l'avenir, et qu'elle désire le faire indépendamment de toute fluctuation de sa population dans les données du recensement, maintenant et à l'avenir;

Que le conseil de la Ville de Barkmere considère la reconnaissance de notre municipalité en vertu de l'article 29.1 comme essentielle au caractère de la municipalité;

Que la Ville de Barkmere s'oppose aux modifications proposées à l'article 29.1 de la Charte comme le prévoit le projet de loi 14 et demande à l'Assemblée nationale du Québec de continuer de reconnaître les droits acquis de toutes les municipalités et de tous les arrondissements qui bénéficient actuellement de ce statut, et qu'elle évite d'adopter toute loi permettant de retirer à une municipalité ou à un arrondissement la reconnaissance du statut bilingue en vertu de l'article 29.1, sauf à l'initiative et à la demande expresse de ladite municipalité ou dudit arrondissement;

Que la Ville de Barkmere invite tous les membres de l'Assemblée nationale à retirer les dispositions du projet de loi 14 qui proposent l'amendement de l'article 29 de la Charte ou de voter contre et de rejeter ces dispositions puisque nous les considérons comme une attaque aux droits fondamentaux et au caractère intrinsèque des municipalités et des arrondissements qui bénéficient actuellement d'une reconnaissance en vertu de l'article 29.1.

ADOPTÉE

10. Levée de la séance

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 9 février 2013, à 10h00, dans le Centre communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

9.1 Résolution 2013- 09 - Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Laurent Barbé, secondé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Caroline Dion, Secrétaire-trésorière

Permis et Certificats Décembre 2012 - Ville de Barkmere

PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permit			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement	LDE	Description
	Year	Category	Number			
12-déc-12	2012	C	04	Installation septique	4974	Nouvelle installation septique

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permit			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage	LDE	Description
	Year	Category	Number			
07-déc-12	2012	CA	36	Ouvrage rive / littoral	2606	Déplacement d'un abris à bateau + Contrôle du quai existant
11-déc-12	2012	CA	47	Ouvrage rive / littoral	7449	Agrandissement d'un quai existant
17 déc 12	2012	CA	53	Ouvrage rive / littoral	8351	Ajout d'une section de quai de 16' x 16' (4,87m x 4,87m)
06-déc-12	2012	CA	55	Ouvrage rive / littoral	7729	Construction d'un abris à bateau
06-déc-12	2012	CA	57	Abattage d'arbres	8146	Abattage de douze (12) arbres malades, morts et dangereux.
06-déc-12	2012	CA	58	Abattage d'arbres	8351	Abattage de treize (13) arbres malades, morts et dangereux.
07-déc-12	2012	CA	59	Ouvrage rive / littoral	5998	Installation d'un nouveau tuyau pour prise d'eau au lac.
11-déc-12	2012	CA	60	Ouvrage rive / littoral	2650	Régularisation pour travaux effectués travaux sans permis sur l'abris à bateau (revêtement extérieur)
11-déc-12	2012	CA	61	Ouvrage rive / littoral	2650	Rénovation et agrandissement d'un quai existant. (démarches avec Centre d'Expertise Hydrique du Québec)
20-déc-12	2012	CA	62	Abattage d'arbres	1441	Abattage de trois (3) arbres morts

SEPTIC PUMPING			
Receiving date	LDE	Pumped date	Pumped by
05-déc-12	1187	2012-11-21	Richard O'Shaughnessy
05-déc-12	1521	2012-11-28	Richard O'Shaughnessy
05-déc-12	1731	2012-11-26	Richard O'Shaughnessy
05-déc-12	1861	2012-11-26	Richard O'Shaughnessy
05-déc-12	2209	2012-11-26	Richard O'Shaughnessy
05-déc-12	2650	2012-11-26	Richard O'Shaughnessy
05-déc-12	2703	2012-11-26	Richard O'Shaughnessy
05-déc-12	2760	2012-11-26	Richard O'Shaughnessy
05-déc-12	2840	2012-11-26	Richard O'Shaughnessy
05-déc-12	2860	2012-11-26	Richard O'Shaughnessy
05-déc-12	3549	2012-11-28	Richard O'Shaughnessy
05-déc-12	4398	2012-11-26	Richard O'Shaughnessy
05-déc-12	4470	2012-11-28	Richard O'Shaughnessy
05-déc-12	5923	2012-11-28	Richard O'Shaughnessy
05-déc-12	6350	2012-11-28	Richard O'Shaughnessy
05-déc-12	8351	2012-11-28	Richard O'Shaughnessy
05-déc-12	8050	2012-11-26	Richard O'Shaughnessy
06-déc-12	8424	2012-11-30	Richard O'Shaughnessy
06-déc-12	8450	2012-11-30	Richard O'Shaughnessy
06-déc-12	2030	2012-11-29	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
13-déc-12	0166	2012-11-26	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
13-déc-12	0175	2012-11-26	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
20-déc-12	5998	2012-09-27	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
20-déc-12	6670	2012-07-17	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant